

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUK représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI012-1528/09/CC

■ Acquisition amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie U 372 à Marseille 13ème arrondissement - Demande d'ouverture conjointe de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire.

DUFHSFO 09/3735/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Conformément aux compétences en matière de voirie qui lui sont conférées par l'article L 5215-20 alinéa 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par délibération du 17 décembre 2007 n° URB 010-1163/07/CC, a approuvé la mise en œuvre du programme d'aménagement d'ensemble à vocation d'habitat sur le secteur des Parankes-la Claire dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille, dans le cadre duquel le programme des équipements publics à réaliser comprend, entre autres, la réalisation de la voie dénommée U 372 à partir du boulevard Bara et ses prolongements sur l'avenue Paul Dalbret et le chemin de la Grave y compris les carrefours de raccordement entre ces voies et l'ouvrage routier de franchissement du canal de Marseille.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a d'ores et déjà acquis, dans le cadre d'une cession gratuite prescrite par permis de construire, un tronçon d'une superficie de 2 449 m².

Néanmoins, il convient de poursuivre les acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de la future voie.

Parallèlement aux négociations amiables engagées avec les propriétaires concernés, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole devra éventuellement poursuivre par voie d'expropriation l'acquisition desdites parcelles. Compte tenu des difficultés rencontrées dans cette démarche d'acquisition amiable, il y a lieu dès à présent de solliciter auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, en application des articles L 11-1 et suivants et R 11-21 du Code de l'Expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Ville de Marseille ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB 010-1163/07/CC du 17 décembre 2007 approuvant la mise en œuvre du programme d'aménagement d'ensemble sur le secteur des Parankes-la Claire.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire, au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, permettront de déclarer l'utilité publique des travaux de réalisation de la voie U 372 et d'acquérir les terrains nécessaires ;
- Que parallèlement il est nécessaire de poursuivre toutes démarches et négociations en vue de l'acquisition amiable des terrains concernés par l'ouvrage.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie dénommée U 372 dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour demander l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de cette voie.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à saisir Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour demander l'ouverture de l'enquête parcellaire prévue par le code de l'Expropriation, conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI